



**CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE  
LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 481**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE TRONÇONS DE LA CONDUITE  
D'AQUEDUC PRINCIPALE SUR L'AVENUE MCKENZIE ET SUR LE CHEMIN SENNEVILLE  
ET LA RÉFECTION DE TRONÇONS DU DRAINAGE DU BASSIN NO. 4 (PHASE 1)  
DE L'AVENUE PACIFIC, L'AVENUE MCKENZIE ET CHEMIN SENNEVILLE AUTORISANT,  
À CETTE FIN, UN EMPRUNT À LONG TERME DE 1 876 437\$.**

Je, soussignée, Francine Crête, greffière du Village de Senneville, certifie ce qui suit.

Pour la procédure d'enregistrement concernant le règlement 481, le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible à l'Hôtel de Ville, sis au 35, chemin de Senneville, à Senneville, **le 13 mars 2019, de 9h à 19h**, sans interruption.

- Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de **734 personnes**.
- Le nombre de signatures requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de **84 signatures**.
- Le nombre de personnes habiles à voter s'étant légalement enregistrées est de **148 personnes**.

Par conséquent, la tenue d'un scrutin référendaire est demandée en regard au règlement no. 481 concernant le remplacement de tronçons de la conduite d'aqueduc principale sur l'Avenue McKenzie et sur le chemin Senneville et la réfection de tronçons du drainage du Bassin no. 4 (Phase 1) de l'Avenue Pacific, l'Avenue McKenzie et chemin Senneville autorisant, à cette fin, un emprunt à long terme de 1 876 437\$.

Et j'ai signé à Senneville, le 13 mars 2019

*(signé)*

---

Francine Crête  
Greffière